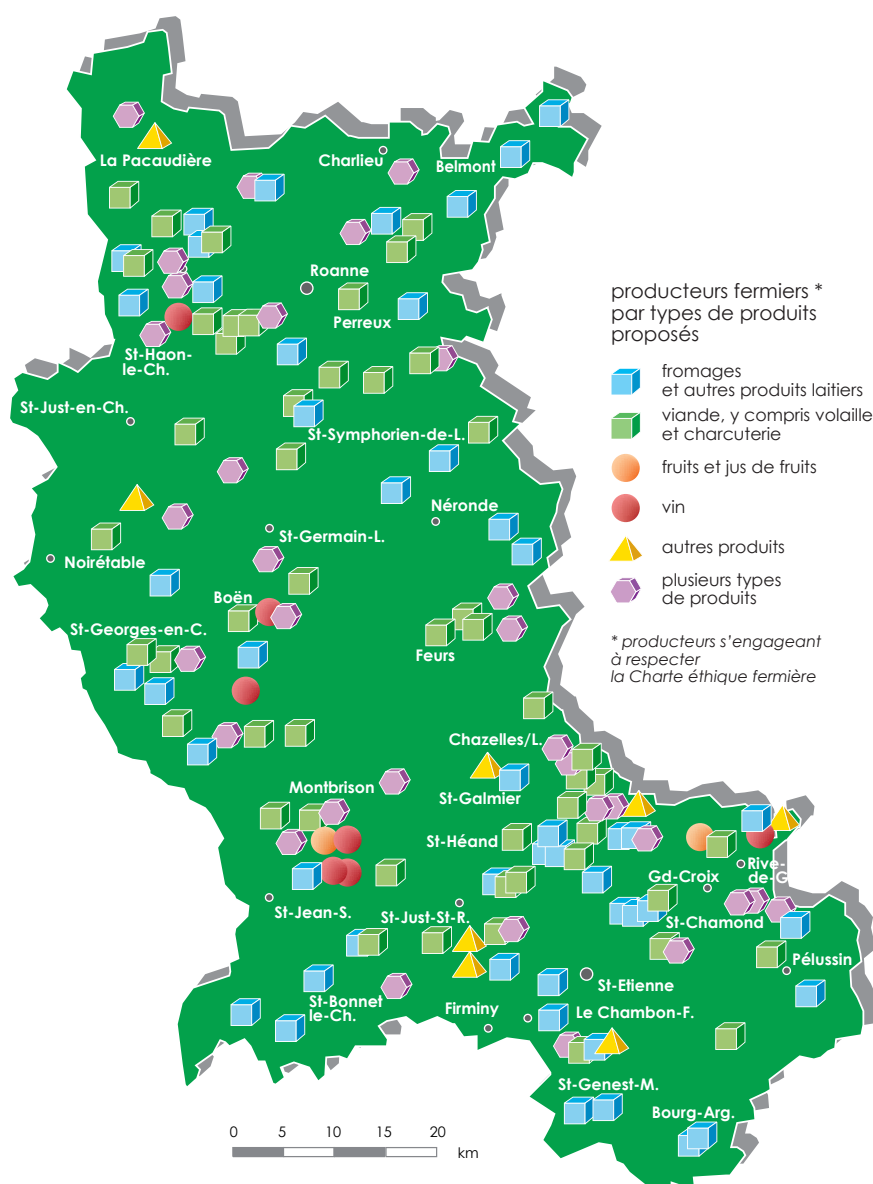


COMITE DEPARTEMENTAL DES PRODUITS FERMIERS

Créé en 1999 avec l'appui de la Chambre d'Agriculture de la Loire, le Comité des produits fermiers de la Loire est une association de développement et de promotion regroupant plus de 100 producteurs fermiers, représentant diverses productions (fromages, volailles, charcuteries, boissons, autres...).



Les producteurs fermiers de la Loire

les objectifs

- ✓ développer la production
fermière : information,
formation, points
ressources spécifiques,
- ✓ favoriser la dynamique des
groupes techniques ou
géographiques des
producteurs fermiers,
- ✓ développer une démarche
collective d'éthique et de
promotion fermière,
- ✓ faire la promotion du métier
de producteur fermier ("je
produis, je transforme,
je vends") et des produits
fermiers de qualité.

contact :
Chambre d'Agriculture de la Loire
ZI Le Forum - 42110 Feurs
Tél. 04 77 92 12 12
Fax 04 77 26 63 60
E-mail : jean-pierre.sauvage@
loire.chambagri.fr

COMITE DEPARTEMENTAL DES PRODUITS FERMIERS



Les valeurs des Producteurs fermiers de la Loire sont illustrées par le slogan :
"Je produis, je transforme, je vends"
et déclinées dans la Charte éthique ci-dessous."

LA CHARTE ETHIQUE FERMIERE

1. Je suis un agriculteur, une agricultrice à titre principal.
2. Je suis le producteur des matières premières que je transforme et je vends mes produits finis. Je suis responsable de la traçabilité et de la sécurité alimentaire des produits de ma ferme jusqu'à leur vente.
3. Les matières principales de mes produits sont issues exclusivement de ma ferme. En cas d'atelier commun, je garantis que mon produit fini est uniquement composé des matières premières de mon exploitation. Le façonnage est uniquement admis pour les interventions techniques ne modifiant pas les caractéristiques du produit.
4. Je m'engage à privilégier des méthodes de production et de transformation conservant le plus possible la nature et les caractéristiques spécifiques des produits de la ferme. En travaillant dans des ateliers à taille humaine, je maîtrise la qualité des produits de ma ferme et je contribue à maintenir des fermes sur l'ensemble du département.
5. J'identifie les produits de ma ferme avec mon nom et mon adresse sans surmarque du distributeur, dans une logique de transparence. Ainsi le produit est identifié au producteur et au terroir.
6. J'applique la réglementation en vigueur en respectant les prescriptions des services compétents.
7. Je m'engage à travailler dans une perspective d'agriculture durable et respectueuse de l'environnement.
8. Je m'engage à respecter un cahier des charges défini pour chaque production précisant les conditions d'élevage, de culture et de transformation. J'en accepte le contrôle par le Comité de Développement des Produits fermiers de la Loire.
9. Je m'engage à accepter les visites de la clientèle sur ma ferme, sous réserve du respect des conditions de sécurité et d'hygiène.